



# East Angus

Ma ville, ma vie

## **VILLE DE EAST ANGUS DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**

**AVIS PUBLIC** est donné aux citoyens de la Ville de East Angus qu'une demande de dérogation mineure sera étudiée à la séance régulière du conseil du 6 mai 2024 à 19 h. La réunion aura lieu à la salle du conseil de la Ville de East Angus, située au 200, rue Saint-Jean Est, East Angus, Québec, J0B 1R0.

La demande concerne une dérogation au règlement de lotissement 746 tableau qui exige une superficie de 150 m<sup>2</sup> par logement alors que la demande présente une superficie de 142,24 m<sup>2</sup> par logement.

La propriété concernée est située dans la zone RC16 et comprend le lot numéro 6 515 083 du cadastre du Québec.

Le numéro civique sera le 130 rue Charles-Grenier à East Angus.

Tout intéressé peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

DONNÉ À EAST ANGUS, ce 11<sup>ème</sup> jour d'avril 2024

BRUNO POULIN, CPA  
Greffier-trésorier